

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 novembre 2018

Rapport n° 18-06-19

**SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MOTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) - COMITÉ DIRECTEUR - LYON EN FAVEUR
DE LA MOBILISATION POUR LE SPORT FRANÇAIS**

Il vous est proposé de soutenir la motion de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) – Comité Directeur – LYON en faveur de la mobilisation pour le sport français.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 novembre 2018

Délibération n° 18-06-19

**SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MOTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) - COMITÉ DIRECTEUR - LYON EN FAVEUR
DE LA MOBILISATION POUR LE SPORT FRANÇAIS**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant l'inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement (baisse de 6,2% du budget du Ministère des sports et suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés),

Considérant la dégradation continue du financement du sport pour lequel les collectivités ne pourront se substituer au désengagement de l'Etat,

Considérant les incohérences entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,

Considérant la nécessité d'accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance des collectivités territoriales,

Considérant l'enjeu sociétal du sport pour tous, essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : de soutenir la motion de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) – Comité Directeur – LYON en faveur de la mobilisation pour le sport français, ci-annexée.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

MOTION de l'ANDES

en faveur de la mobilisation pour le sport français

Réuni le 20 septembre à Lyon, le Comité Directeur de l'ANDES a arrêté les décisions suivantes :

- Réaffirme son **inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement** : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;
- Mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette **dégradation continue du financement du sport** ; Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'Etat ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément,
- **Pointe les incohérences** entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'Etat ;
- Invite à **accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales** ; Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause
- Appelle les parlementaires à **consolider le financement du sport par le dé plafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%)** ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

Nous, élus locaux en charge des sports, fédérés au sein de l'ANDES, et en soutien à la mobilisation générale du Mouvement sportif français, demandons que cette motion soit présentée et adoptée par l'ensemble des collectivités territoriales.